

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 15 MARS 2018 A 15 HEURES 30**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE JEUDI 15 MARS, A QUINZE HEURES TRENTE, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 7 MARS DEUX MILLE DIX-HUIT, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville - Normandie
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Vice-présidente du Conseil Régional de Normandie,
Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-président du Conseil Régional de Normandie,
Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller Régional de Normandie,
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville,
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville,

Le quorum étant atteint, la séance commence à 15h35.

L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Hervé MORIN.

Monsieur Hervé MORIN reçoit procuration de Mr Jean-Baptiste GASTINNE et désigne Monsieur Serge TOUGARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques ou des objections à formuler à propos de ce document. En l'absence de remarques ou d'objections, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Après une présentation du rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires, ci-annexé à ce procès-verbal, le Président donne la parole aux membres présents.

Monsieur Philippe AUGIER ouvre le débat en indiquant qu'il déplore le manque d'ambition du budget 2018 qui ne propose rien pour le développement de l'aéroport. Il regrette vivement que la phase 1 de l'étude sur la rénovation de l'aérogare ne soit pas présentée ce jour contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, et souhaite en connaître les raisons. Il fait part également des difficultés rencontrées entre ses services et ceux de la Région. Il considère que le fait que la Ville de Deauville soit minoritaire au sein du Comité syndical ne justifie pas que des décisions lui soient imposées et souhaite que ses services soient associés à toutes les démarches liées à l'aéroport. Il rappelle également qu'il était contre l'arrêt de la ligne londonienne exploitée par Ryanair et que le financement de cette ligne par le Syndicat mixte n'était pas à son sens un problème.

Il s'interroge sur les réelles intentions de la Région sur la stratégie pour l'aéroport de Deauville, et sur le devenir du projet d'aérogare. Il propose que soit organisée une réunion de travail pour

définir une réelle stratégie de développement pour Deauville Normandie, en cultivant les complémentarités de chacune des plateformes normandes.

Le Président reprend la parole et rappelle que l'abandon en 2012 du projet de rénovation de l'aérogare a été décidé par l'ancien président du Syndicat Mixte. Il confirme que la modernisation de l'aéroport est indispensable, et qu'il tiendra l'engagement qu'il a pris de mener cette modernisation. Il confirme que ce projet doit être mené de manière collective. Il rappelle par ailleurs qu'il s'est battu pour l'arrivée de Mme Maryline HAIZE-HAGRON, en tant que Directrice des deux aéroports de Deauville et de Caen. Ceci constitue un progrès indéniable pour le développement de l'aéroport tout comme la mise en place d'une autorité aéroportuaire normande dès le printemps à venir, et l'entrée de la Région dans les autres plateformes. Concernant le financement des lignes aériennes, le Président rappelle qu'il existe une ligne vers Londres au départ de Caen qui ne bénéficie d'aucun soutien public, il ne voit donc pas pourquoi il faudrait financer Ryanair au risque d'affaiblir la ligne caennaise. Cela constituerait du gaspillage d'argent public.

Le Président indique que la présentation de la phase 1 de l'étude sur la rénovation a été reportée au 5 avril prochain dans l'attente, de la part du programmiste, d'un chiffrage plus précis des scénarios proposés. Il a également demandé de travailler sur un scénario complémentaire pour envisager une baisse des coûts à la construction et en exploitation.

Il précise qu'aujourd'hui, il faudrait également s'interroger sur la volonté de la Présidente de la CCI Seine – Estuaire de poursuivre l'exploitation de l'aéroport, ce qui ne semble pas le cas actuellement. Dans un courrier adressé au Président du Syndicat Mixte, l'exploitant actuel a fait savoir qu'il souhaitait revoir les conditions de prise en charge des investissements s'il devait poursuivre l'exploitation au-delà de 2019. Il serait également intéressant de connaître les démarches commerciales entreprises par l'exploitant afin de ne pas avoir une aérogare neuve mais vide.

Monsieur Philippe AUGIER tient à préciser que la ligne Ryanair n'affaiblit pas la ligne opérée par Flybe sur Caen puisqu'il ne s'agit pas du même produit. Les modules sont différents, les clientèles aussi tout comme les aéroports londoniens desservi. Il indique que toutes les régions soutiennent Ryanair et que pour la région normande, cela représente 8 000 visiteurs en moins. Il précise également que Caen s'est développé grâce à la construction d'une aérogare neuve alors qu'il n'y avait pas de trafic au départ.

Monsieur Rodolphe THOMAS indique qu'il s'attendait à une telle discussion. Il s'agit pour lui de garantir l'équité territoriale entre Caen et Deauville concernant le financement des lignes régulières. L'aide financière octroyée à Ryanair est et restera une subvention quelle que soit sa dénomination et sauf exceptions les règles européennes les interdisent. Répondant sur l'équité territoriale, Monsieur AUGIER souligne que les deux aéroports sont complémentaires et qu'il militait déjà en 2010 pour une direction commune.

Monsieur Hervé MORIN donne ensuite la parole à Madame Maryline HAIZE-HAGRON pour apporter quelques éléments quant au développement de l'aéroport et au courrier émanant de la Présidence de la CCI.

La Directrice rappelle que la présentation du rapport ne tient pas compte des investissements programmés au-delà de 2018, qui sont néanmoins significatifs y compris pour le développement de l'aéroport. Elle précise que la récente certification européenne impose la réalisation de travaux importants et coûteux sur Deauville–Normandie pour la période 2019 – 2022 et il est à craindre que l'actuel exploitant n'ait pas les capacités financières pour les réaliser.

Cette difficulté touche tous les aéroports certifiés. Caen doit également revoir son hall d'embarquement et le montant des travaux s'élève déjà à hauteur de 400 K€. S'agissant de la rénovation de l'aérogare, elle indique que de nombreux aéroports se sont très bien développés avec des structures « low-cost » comme Marseille (MP2) ou Bordeaux (Billy) pour traiter les vols Charters. Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK précise que c'est également le cas de Beauvais. Madame HAIZE-HAGRON précise qu'il ne faut pas oublier l'aviation privé qui représente un fort potentiel sur Deauville en termes de développement et de recettes pour le territoire. Cette co-activité, charter et aviation privée doit être intégrée dans le projet.

Dans le courrier cité par le Président, Madame la Directrice indique qu'une partie des études et certains travaux prévus dans le cadre du précédent projet de construction d'une aérogare en 2012 ont été réalisés par l'exploitant mais non amortis du fait de l'annulation du projet de manière unilatérale par le délégant. Cette décision a généré une charge de près de 900 000 € pour la CCI. Afin de pouvoir répondre sur une éventuelle prolongation du contrat de délégation, les élus consulaires attendent une réponse sur une prise en charge éventuelle par le Syndicat de ce passif financier. L'exploitant souhaite également revoir la clé de répartition des investissements au-delà de 2019, afin que le Syndicat mixte prenne en charge 100% du montant des travaux liés à la rénovation de l'aérogare et à la certification.

Monsieur Vincent BRETEAU rappelle que la décision de 2012 d'abandonner le projet de rénovation de l'aérogare était fondée sur les difficultés de financement rencontrées par l'exploitant. Il indique également qu'en tout état de cause, le durcissement des règles européennes pour le financement des infrastructures aéroportuaires contraignent à un cofinancement de l'exploitant.

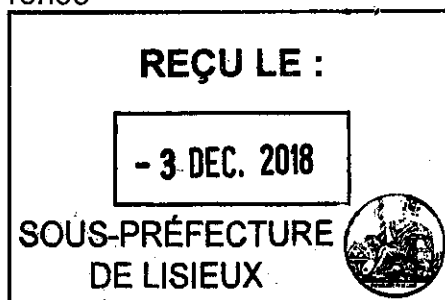
Le Président entend les arguments de la Ville de Deauville et affirme que la rénovation de l'aérogare se fera. Il souhaite mettre en place rapidement une réunion pour discuter des conclusions du programmiste et inscrire budgétairement le montant des travaux pour bâtir une nouvelle aérogare. Il précise qu'il ne voulait pas lancer le projet de rénovation à Deauville avant d'avoir discuté avec les propriétaires des autres plateformes, afin de ne pas entraver les démarches de coopération naissantes.

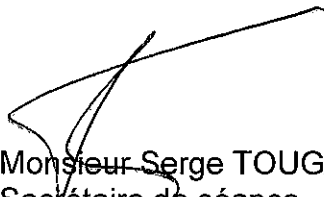
A l'issue de ces discussions, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du Syndicat Mixte pour l'exercice 2018.

Convention d'occupation précaire avec l'Etat

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte, d'autoriser le Président à la signer et d'imputer la dépense correspondante, soit 3 473 € pour l'année 2018, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical.

Le Président lève la séance à 16h33




Monsieur Serge TOUGARD
Secrétaire de séance

